

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 juin 2026

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **22 juin 2026 à 8 h 01**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Jean-Luc Trahan, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Élise Léonard, conseillère du district 3
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
M. Mathieu Paquette, conseiller du district 6
M. Mathieu Fleurent, conseiller du district 7
M. Patrick Léonard, conseiller du district 8

À distance : M. Pascal De Bellefeuille, maire

Absences : Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4

Étaient également présentes : la greffière, la directrice générale par intérim et la directrice générale adjointe - développement durable du territoire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2026)-A-93 concernant le service de transport en commun de personnes - adoption de règlement
6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale par intérim, de la directrice générale adjointe - développement durable du territoire et de la greffière; il est 8 h 01.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 juin 2026

CA26 06 172 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CA26 06 173 5. Règlement (2026)-A-93 concernant le service de transport en commun de personnes - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et, s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2026, monsieur le conseiller Mathieu Paquette a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

L'objet de ce règlement vise à :

- mettre à jour la réglementation pour le service de transport en commun de la Ville;
- modifier le parcours;
- moderniser le service;
- renforcer le civisme.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2026)-A-93 concernant le service de transport en commun de personnes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CA26 06 174 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascal De Bellefeuille, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière